



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 mars 2010

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/03/2010

D - 20100143

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 29 mars Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Suspension de séance à 17h08 et reprise à 17h33

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON (sauf de 15h55 à 16h05), M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 17h35), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Véronique FAYET, M. Josy REIFFERS, Mme Chantal BOURRAGUE, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER,

***Projet de convention entre l'ASEPT et la Ville de Bordeaux
pour l'animation d'actions de prévention sur la santé des
seniors. Décision. Autorisation.***

Mme Ana Marie TORRES, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des Seniors Bordelais en concourant pleinement à des objectifs de Santé Publique. Il s'agit de permettre à ce public de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi en devenant des acteurs à part entière de leur santé.

L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (A.S.E.P.T. Gironde) s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur le territoire de la Gironde.

A ce titre, elle a reçu délégation de la MSA 33 pour développer et organiser la tenue de conférences-débats « Seniors, soyez acteurs de votre santé », de cycles d'Ateliers du Bien Vieillir, de cycles d'Ateliers Mémoire PAC Eurêka.

La Caisse Régionale d'Assurance Maladie est également partenaire de l'opération au titre de son engagement dans les activités de l'ASEPT. De plus de nombreuses actions de prévention sont menées depuis plusieurs années en synergie avec les services de la CRAM (Prévention des chutes, activités de gymnastique.....).

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention et proposer au plus grand nombre de Seniors et de personnes âgées de pouvoir participer aux actions de prévention sus-nommées, conformément aux principes de la Charte d'OTTAWA.

Ces actions ainsi que les frais pédagogiques liés à la formation des animateurs seront financés par l'ASEPT, qui en outre mettra à disposition à titre gracieux des kits d'animation.

Aussi, je vous remercie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la Convention ci-jointe avec l'ASEPT
- et à procéder à l'encaissement des participations financières versées par l'ASEPT dans le cadre de l'exécution de cette convention

Ces sommes sont à verser en recettes sur l'enveloppe 021262, nature 7478, et fonction 61.

Suspension de séance à 17h08 – reprise à 17h33
ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mars 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Ana Marie TORRES

CONVENTION de partenariat ENTRE L'ASEPT ET VILLE DE BORDEAUX POUR l'animation d'actions de Prévention

Entre :

Entre

M. Alain Juppé, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération en date du

D'une part,

Et

2/ L'Association de Santé d' Education et de Prévention sur les Territoires de la Gironde, dénommée ci après « A.S.E.P.T GIRONDE », organisme sans but lucratif régi par les dispositions de la loi 1901 et des textes subséquents, dont le siège social est situé 13 rue Ferrère - 33052 BORDEAUX CEDEX, représentée par **Madame Carol MAUGE**, agissant en qualité de Présidente, dûment habilitée aux fins présentes

D'autre part,

PREAMBULE :

La ville de Bordeaux propose une offre de services diversifiée aux Seniors Bordelais. En complément de ces missions principales, la ville de Bordeaux souhaite développer des projets tendant à promouvoir des actions de prévention sur la santé des Seniors, concourant pleinement à des objectifs de Santé Publique.

La ville de Bordeaux souhaite permettre à cette population de s'assurer les clés d'un vieillissement réussi et de faire évoluer ses comportements pour être acteur de sa santé.

L'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires (A.S.E.P.T. Gironde) s'est donnée pour mission de réaliser des actions de prévention santé et d'en coordonner la mise en œuvre sur le territoire de la Gironde.

A ce titre, elle a reçu délégation de la MSA 33 pour développer et organiser la tenue de **conférences-débats « Seniors, soyez acteurs de votre santé »**, de cycles **d'Ateliers du Bien Vieillir**, de cycles **d'Ateliers Mémoire PAC Eurêka**.

C'est pourquoi les parties se sont rapprochées afin de conclure la présente convention et proposer au plus grand nombre de Seniors et personnes âgées de pouvoir participer aux actions de prévention sus-nommées, conformément aux principes de la Charte d'OTTAWA

« La promotion de la santé est une stratégie globale, visant à renforcer le contrôle des individus et des populations sur leur propre santé, dans le but de l'améliorer. Cette approche met l'accent sur les déterminants de la santé, qui ne relèvent pas tous de la génétique (predispositions aux maladies) ou du biologique (agents infectieux). La santé dépend également de facteurs sociaux, culturels, environnementaux, de l'état et de l'accessibilité du système de soins...

Les actions de promotion de la santé interviennent sur 5 axes:

- définir une politique favorable à la santé (les textes et réglementations prennent en compte la santé de tous)
- créer des milieux soutenant (les personnes sont respectées, encouragées, l'environnement favorise la santé...)
- réorienter les services de santé (ne pas tout centrer sur le soin et sur l'individu, favoriser l'action en amont et le collectif...)
- renforcer l'action communautaire (associer, soutenir les associations...)
- acquérir des aptitudes individuelles favorables à la santé (connaissances, compétences, estime de soi...) »

CECI ETANT RAPPELE, il a été convenu ce qui suit :

ANNEXE 1

A la Convention de Partenariat entre l'Association Santé, Education et Prévention sur les Territoires de la Gironde (ASEPT Gironde) de Bordeaux pour l'animation d'Actions de Prévention conclue le :

En contre partie des animations réalisées par le Personnel de la Ville de Bordeaux pour les Actions de Prévention développées par la Gironde, cette association prend en charge financièrement, au titre de l'exercice 2010 :

- Une somme de 850 € par cycle d'Ateliers du Bien Vieillir,
- Une somme de 1 200 € par cycle d'Ateliers Mémoire PAC EUREKA
- Une somme de 200 € par réunion de Sensibilisation

Les participations financières seront versées à la Ville de Bordeaux à l'issue de la réalisation de chaque cycle, au vu de la production de l'action, de la communication des états d'évaluation et d'une facture.

Fait à _____ le _____

Pour l'A.S.E.P.T Gironde	Pour la Ville de Bordeaux
La Présidente Carol MAUGE	Le Maire Alain JUPPE

CAHIER DES CHARGES

MISE EN PLACE DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

Cette action initiée par la MSA dans le cadre de sa politique de prévention et d'éducation à la santé en faveur des seniors a pour objectif de mieux responsabiliser cette population vis-à-vis de son capital santé en lui permettant à travers un cycle de six ateliers « les Ateliers du Bien Vieillir » de s'informer sur les clés du mieux vivre et du bien vieillir.

Le cycle est composé de six ateliers :

- Atelier 1 : « Bien dans son corps, bien dans sa tête »
- Atelier 2 : « Pas de retraite pour la fourchette »
- Atelier 3 : « Les cinq sens en éveil, gardez l'équilibre »
- Atelier 4 : « Faites de vieux os »
- Atelier 5 : « Dormir quand on n'a plus vingt ans »
- Atelier 6 : « Le médicament, un produit pas comme les autres »

Afin d'en assurer le déploiement au niveau local, cette action sera mise en œuvre par l'ASEPT de la Gironde.

Pour garantir la qualité de cette action, les ateliers seront mis en œuvre en respectant la procédure décrite ci-dessous.

CONFERENCE DEBAT

Préalablement, **une conférence débat « Seniors, soyez acteurs de votre santé »** pourra être organisée afin de sensibiliser les seniors aux problèmes du vieillissement et aux éléments clés du bien vieillir à travers notamment la promotion de l'agenda Santé. Cette conférence sera animée par le référent médecin de la caisse de MSA, mis à disposition de l'association, avec l'appui éventuel d'un médecin gériatriste à son choix. Cette conférence est également l'occasion de présenter le cycle des Ateliers du Bien Vieillir. Un outil de type diaporama sera mis à disposition de l'association par la MSA.

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

LES ACTEURS

La mise en œuvre des ateliers s'appuie sur :

- **Deux référents (1 médecin, 1 psycho gérontologue)** désignés au sein de la caisse de MSA GIRONDE.

Dans la mesure du possible, le Médecin référent intervient lors de l'ouverture du cycle et lors du dernier atelier consacré aux médicaments. Il garde un contact permanent avec le Chef de Projet de l'ASEPT de la Gironde. Il est, avec celui-ci, le garant du protocole d'animation et de la bonne utilisation des supports.

- **Les animateurs** : ces personnes préalablement formées et en capacité d'animer le cycle des six Ateliers du Bien Vieillir sont désignés par la MSA afin de réaliser les cycles d'ateliers en coordination avec le Chef de Projet de l'ASEPT de la Gironde.

LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Les animateurs sont recrutés par l'Association de santé d'éducation et de prévention sur les territoires. Il peut s'agir :

- de personnes mises à disposition de l'association par des organismes locaux, dans le cadre d'une convention de partenariat,
- d'animateurs salariés de l'association (temps plein, vacation... par exemple).

Dans tous les cas, les postulants devront répondre aux critères suivants :

- avoir une expérience dans la conduite d'animation de groupe,
- être intéressé par le domaine de l'information et de l'éducation en santé et notamment les dimensions comportementales et l'hygiène de vie.

Ces différents critères sont définis plus précisément dans une grille d'entretien qui devra être utilisée lors de chaque entretien de recrutement. Elle sera mise à disposition de l'association par la MSA.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

Inscription et suivi de la formation :

Une condition préalable pour animer un cycle d'ateliers : suivre la formation proposée et organisée par la CCMSA sur une durée de 3 jours.

Elle comprend :

- une formation aux techniques d'animation de groupe,
- une formation au kit pédagogique.

Le recrutement des futurs animateurs est assuré par l'association. Ainsi, les demandes de formation formulées par l'association sont directement transmises à la CCMSA (Service Prévention Santé).

L'inscription et le suivi de la formation impliquent une contractualisation entre le futur animateur et l'association. Cette contractualisation est formalisée dans le cadre d'un document conçu à cet effet :

- pour les personnes mises à disposition par un partenaire, il s'agit de la convention relative à l'animation des Ateliers du Bien Vieillir.

CAHIER DES CHARGES

MISE EN PLACE DE L'ACTION PAC EURÊKA

Cette action initiée par la MSA dans le cadre de sa politique de prévention et d'action sociale en faveur des seniors a pour objectif de mettre en œuvre une méthode de stimulation cognitive sur le long terme autorisant la réassurance de chaque participant quant au fonctionnement de sa mémoire, en même temps qu'une dynamisation du lien social.

Le cycle est composé de 16 ateliers mémoire :

- Un entretien médical individuel préalable aux séances avec le médecin conseil de la MSA
- 1^{ère} séance : présentation du programme et évaluation individuelle
- séances 2 à 15 : exercices
- 16^{ème} séance : exercices, bilan et évaluation individuelle

Afin d'en assurer le déploiement au niveau local, la mise en œuvre de cette action est confiée à l'ASEPT Gironde.

Pour garantir la qualité de cette action, les ateliers seront mis en œuvre en respectant la procédure décrite ci-dessous.

REUNION D'INFORMATION

Préalablement, **une réunion d'information** pourra être organisée en complément des informations déjà délivrées au cours des Ateliers Bien Vieillir. Cette réunion est animée par le chef de projet PAC Eurêka de l'ASEPT, en lien avec l'animateur PAC Eurêka du secteur, ou peut même être déléguée directement à ce dernier à terme. Cette réunion est l'occasion de présenter le PAC Eurêka. Un outil de type diaporama est mis à disposition de l'association par la MSA.

PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS PAC EURÊKA

LES ACTEURS

La mise en œuvre des ateliers s'appuie sur :

➤ **Le médecin MSA référent** désigné au sein de la caisse de la MSA Gironde.

Le Médecin référent intervient systématiquement en amont des séances lors des entretiens médicaux individuels réalisés sur la fiche de suivi d'accueil du PAC Eurêka. Il garde un contact permanent avec le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde. Il est le garant de l'aptitude des personnes à participer aux ateliers mémoire.

Dans le cas où une personne présenterait une fragilité cognitive l'empêchant d'intégrer un groupe, il a pour mission d'entrer en contact avec le médecin traitant selon la procédure définie par la CCMSA en 2004. De même, il accompagne le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde et les animateurs en tant que soutien technique en cas de difficultés identifiées au sein des groupes.

➤ **Les animateurs** : ces personnes préalablement formées et en capacité d'animer les ateliers PAC Eurêka sont chargées de réaliser les cycles en coordination avec le Chef de Projet de l'ASEPT Gironde.

LE RECRUTEMENT DES ANIMATEURS

Les animateurs sont recrutés par l'Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires. Il peut s'agir :

- de personnes mises à disposition de l'association par des organismes locaux, dans le cadre d'une convention de partenariat,
- d'animateurs salariés de l'association (temps plein, vacation... par exemple).

Dans tous les cas, les postulants devront répondre aux critères suivants :

- avoir une expérience dans la conduite d'animation de groupe,
- être intéressé par le domaine du vieillissement cérébral, et notamment les dimensions comportementales liées à la stimulation cognitive.

Ces différents critères sont définis plus précisément dans une grille d'entretien qui devra être utilisée lors de chaque entretien de recrutement. Elle sera mise à disposition de l'association par la MSA.

LA FORMATION DES ANIMATEURS

Inscription et suivi de la formation :

Une condition préalable pour animer un cycle PAC Eurêka : suivre la formation proposée et organisée par l'ASEPT Gironde en partenariat avec le Relais Régional de Formation PAC Eurêka sur une durée de quatre jours. Elle comprend :

- une formation théorique sur les fondements scientifiques de la méthode,
- une formation pratique de mises en situation d'animation.

Le recrutement des futurs animateurs est assuré par l'association. Ainsi, les demandes de formation seront **déterminées** par l'association afin d'alimenter les groupes de formation mêlant des animateurs d'autres caisses.

L'inscription et le suivi de la formation impliquent une contractualisation entre le futur animateur et l'association. Cette contractualisation

